

DEPARTEMENT
du Nord
ARRONDISSEMENT
de Douai



**COMMUNE
de
COUTICHES**

COMMUNE DE COUTICHES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**Séance du Vingt Neuf Janvier Deux Mil Dix Neuf
à Dix Neuf heures,
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence
de Monsieur FROMONT Pascal, Maire**

Sont présents : FROMONT Pascal, LAURENT Pierre, DEREGNAUCOURT Dany, SIROS Claudie, LECERF Hubert, DHONDT Marie-Paule, SERGENT Olivier, ROSE Bertrand, BOUTRY Stéphane, BENDLEWSKI Maryline, ROUSSEAU Laurent, BECART Delphyne, DEREGNAUCOURT Christelle, ABRAHAM Grégory, MONTOIS Daniel, DEBARGE Anne, LIBBRECHT Bernard, GEUNS Marie-Claude, FRERE Florence.

Absents excusés : CHRISTOPHE Pierre (Procuration à DEREGNAUCOURT Dany) DECARPENTERIE Danièle (Procuration à SERGENT Olivier), CASTELAIN Aurélie (Procuration à DEREGNAUCOURT Christelle), JOPS Ingrid (Procuration à BECART Delphyne).

Absents :

Secrétaire de Séance : BENDLEWSKI Maryline.

Délibération N° 03/2019

Objet : Tarif des concessions funéraires, du columbarium et des cavurnes

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le règlement du cimetière a été adopté par délibération N° 53 en date du 18 Octobre 2016. Afin de compléter ce document administratif, il est nécessaire :

- de faire le point sur les tarifs et durées relatifs aux concessions funéraires du cimetière et du columbarium et rappelle ci-dessous le prix appliqué actuellement
- d'instaurer les tarifs pour le nouveau columbarium et les nouvelles cavurnes

TARIF ACTUEL DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE :

| DUREE CONCESSION | TARIF 3.12M ² (2.60mx1.20m) | TARIF 5.20m ² (2.60mx2m) |
|---------------------|--|--|
| 15 ANS | 124.80 € | 208.00 € |
| 30 ANS | 218.40 € | 364.00 € |

TARIF ACTUEL DES CASES DES COLUMBARIUMS :

| DUREE CONCESSION | TARIF POUR UNE CASE |
|---------------------|------------------------|
| 15 ANS | 470.00 € |
| 30 ANS | 500.00 € |

Il précise :

que le montant de ces droits est réparti entre le budget de la Commune pour les deux tiers et le Centre Communal d'Action Sociale pour un tiers.

Mr le Maire propose à l'assemblée :

- de maintenir les durées à 15 et 30 ans pour les concessions, columbariums et cavurnes,
- de maintenir les prix actuels pour les concessions,
- de fixer les tarifs des columbariums et des cavurnes comme indiqués ci-dessous,
- de donner la possibilité d'un renouvellement au tarif en vigueur,

Après avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord pour :

- *Maintenir la durée des concessions au cimetière, aux columbariums, et cavurnes rappelés dans les tableaux ci-dessous.*
- *de fixer les tarifs comme suit :*

TARIF DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE :

| DUREE | TARIF | TARIF 5.20m ² (2.60mx2m) |
|------------|-------------------------------------|--|
| CONCESSION | 3.12M ² (2.60mx1.20m) | |
| 15 ANS | 124,80€ | 208,00€ |
| 30 ANS | 218,40€ | 364,00€ |

TARIF DES CASES DES COLUMBARIUMS :

| DUREE | TARIF POUR UNE CASE |
|------------|---------------------|
| CONCESSION | |
| 15 ANS | 470,00€ |
| 30 ANS | 750,00€ |

TARIF DES CAVURNES :

| DUREE | TARIF POUR UNE CAVURNE |
|------------|------------------------|
| CONCESSION | |
| 15 ANS | 450,00€ |
| 30 ANS | 700,00€ |

Pour extrait conforme,
 Le Maire, Pascal FROMONT

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de suffrages exprimés : 21 dont 4 procurations
 Vote : Abst : 2 Contre : 1 Pour : 20
 Date de convocation : 22 Janvier 2019

